

DÉPARTEMENT : CALVADOS
ARRONDISSEMENT : BAYEUX
COMMUNE : LA CAMBE

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze le mercredi 7 octobre 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
Bernard LENICE, Maire de La Cambe.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents et représentés : 13
Absents excusés : 0
Absents : 2

Etaient présents : M. Roland ANQUETIL, et M. Yves GUILLEMAIN et M. Jean-Pierre ONUFRYK, adjoints.

M. Yannick PERROT, M. Gérard DUMAY, M. Pierre ROUSSEL, Mme Mireille ALIX, Me Cécile JOUAN, M. Sébastien LIGNER, M. William PERRON et Me Sylvie BRION.

Etaient représentés : Me Gaëlle ROMANOFF (ayant donné pouvoir à M. Yves GUILLEMAIN)

Etaient absents : Me Marie-Pierre MARIE et M. Jean-Louis LE CANU

A été nommé(e) secrétaire : M. Yves GUILLEMAIN

ORDRE DU JOUR

- **Loi NoTRE : suppression du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**
 - **SDEC - Renouvellement d'un foyer rue de la Croix de Montreuil**
 - **Demande d'un emplacement pour un commerce ambulant**
 - **IGI - Adoption du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et du montant définitif des attributions de compensation**
 - **Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Assainissement collectif 2014**
 - **Contrat d'accompagnement dans le cadre d'un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) + demande de prorogation des délais**
 - **Dégrèvement facture assainissement de Monsieur BORDEAUX - suite fuite d'eau**
 - **Personnels : virement de crédit pour congé maternité**
 - **Dossier Suzanne LEPLEUX**
- Questions diverses.**

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal du 28 juillet 2015
Aucune observation n'ayant fait l'objet de remarque, le procès-verbal est voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour :
PLUI Isigny Grandcamp Intercom (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Loi NoTRE : suppression du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

Soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS.

Cette mesure est applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le Conseil exercera directement cette compétence.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

L'actif et le passif seront transférés à la commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et le Conseil Municipal décide de créer une commission extérieure composée des membres actuels du CCAS.

SDEC - Renouvellement d'un foyer rue de la Croix de Montreuil

Suite à une intervention de dépannage sur le foyer accidenté n003-08 situé Rue de La Croix de Montreuil, l'entreprise en charge de l'exploitation pour le compte du SDEC ENERGIE, est intervenue et a constaté le sinistre. La contribution de la commune s'élève à la somme de 392,88€.

Monsieur le Maire propose la réparation de ce foyer. Une déclaration de sinistre est en cours d'instruction, la franchise de l'assurance est de 100€. Vote à l'unanimité

Demande d'un emplacement pour un commerce ambulancier

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier émanant d'un commerçant ambulancier habitant La Cambe, demandant l'installation de son commerce de pizza, paninis...le mardi soir à La Cambe.

Après débat, le Conseil municipal informe que le même type de commerce est déjà en place depuis de nombreuses années ; ce qui peut entraîner une certaine forme de concurrence et à long terme une disparition de ce type de celui-ci.

Par conséquent, le Conseil Municipal ne souhaite pas (vote : 7 contre, 5 pour et 1 abstention) que ce commerce ambulancier s'installe sur place de La Cambe. Un courrier sera fait au commerçant.

IGI - Adoption du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et du montant définitif des attributions de compensation

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211 ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Isigny-Grandcamp Intercom ;

Vu la délibération n°20141210-1 du 10 décembre 2014 relative à l'instauration du régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique ;

Vu l'avis favorable de la CLECT du 3 septembre 2015 ;

Entendu le rapport définitif de la CLECT du 3 septembre 2015 concernant l'évaluation des attributions de compensations suite au passage à la fiscalité professionnel unique.

Considérant le travail accompli par la commission locale d'évaluation des charges transférées afin de fixer les attributions de compensations définitives.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer :

- Sur le montant définitif des attributions de compensation au 1^{er} janvier 2015 tel qu'il suit :

COMMUNE	COD COM	PROD NET CFE	CVAE EFFECTIVE DUE	CVAE EFFECTIVE DEG	IFER DEF TRANSFORM ATEJRS	IFER DEF STATIONS RADIO	IFER DEF GAZ CANAL	TASCOM DEF	PRODNET TAFNB	part CPS 2014	part recette	AC communes
LA CAMBE	124	2 379	63	1 976		1 577			3 414	3 928	195	13 532
CANCHY	132	135		126					1 267	300	0	1 828
CARDONVILLE	136	0							217	27	0	244
CARTIGNY L'EPINAY	138	17	2	249					425	626	65	1 384
CASTILLY	142	322							1 169	121	0	1 612
CRICQUEVILLE EN BE	204	284	130	224					1 585	361	0	2 584
DEUXIUMEAUX	224	0							275	0	0	275
ENGLESQUEVILLE LA	239	69							432	0	0	501
GEFOSSE FONTENAY	298	1 657	265	1 330					1 658	857	43	5 810
GRANDCAMP MAIS	312	38 675	1 994	11 486		5 783		11 203	4 578	14 662	1 882	90 263
ISIGNY SUR MER	342	58 860	15 511	24 533	13 915	5 783	1 022	61 611	7 826	84 412	1 586	275 059
LISON	367	330	77			2 103			1 442	493	0	4 445
LONGUEVILLE	378	223	25	728		2 103			1 117	1 103	0	5 299
MONFREVILLE	439	882	32	2 226					4 585	0	0	7 725
NEUILLY LA FORET	462	117	5						4 242	546	0	4 910
OSMANVILLE	480	107 610	75 819	1 012		526			4 226	48 879	163	238 235
LES OUBEAUX	481	527		716					767	188	0	2 198
ST GERMAIN DU PERT	586	1 848	4 406	241					1 456	365	0	8 316
ST MARCOUF DU ROC	613	71							293	0	0	364
ST PIERRE DU MONT	652	735							315	0	0	1 050
VOUILLY	763	242							51	149	0	442
		214983	98 329	44 847	13 915	17 875	1 022	72814	41 340	157 017	3 934	666076

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public Assainissement collectif 2014

Monsieur le Maire, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Dégrèvement facture assainissement de Monsieur BORDEAUX - suite fuite d'eau

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une demande de dégrèvement, concernant la facture d'assainissement de l'année 2014/2015 d'un habitant de La Cambe.

Monsieur le Maire informe que cette fuite n'est pas de la responsabilité de l'habitant mais de l'entreprise qui est intervenue chez l'habitant. Monsieur le Maire informe que cette consommation élevée n'a pas été rejeté, en totalité dans le réseau d'assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de lui accorder un dégrèvement de 100 m³ sur la facture de 2014/2015 soit la somme de 206,80€.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Personnels : virement de crédit pour congé maternité

Monsieur le Maire informe que Madame Géraldine VALEC, Adjoint Administratif 2^e classe, a demandé l'interruption de son congé parental pour un congé maternité, qui est de droit, par conséquent la commune doit rémunérer Madame Géraldine VALEC à temps plein pendant la durée de congé maternité.

Vu le Budget primitif 2015 adopté le 07/04/2015,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote de crédit supplémentaire et au virement de crédit suivant :

SECTION	CHAPÎTRE	COMPTE	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	012	6411	+ 3000€	
Fonctionnement	012	6411	+ 3000€	
Fonctionnement	67	678	- 3000€	
Fonctionnement	013	6419		+ 3000€

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Dossier Suzanne LEPLEUX

Monsieur le Maire informe que le comité médical a déclaré Me Suzanne LEPLEUX inapte à ses fonctions et à toutes fonctions, ce qui veut dire qu'elle ne peut pas être reclassée dans un autre poste. Par conséquent, la

mairie n'a pas d'autre choix que de la licencier, n'ayant pas l'âge requis pour être en mise en retraite. Me Suzanne LEPLEUX sera licenciée le 14 février 2016.

Communauté de communes Isigny Grandcamp Intercom : Prise de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunale

Le 30 septembre 2015, les membres du conseil communautaire ont adopté à l'unanimité la proposition d'ajout dans les statuts d'Isigny Grandcamp Intercom de la compétence PLUI, comme suit :

A-1 Aménagement de l'espace :

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et les procédures relatives aux documents d'urbanisme de planification (PLU, POS et carte communale) communaux existants.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **approuve**, cette modification statutaire.

Nombre de votants : 13

POUR : 7

CONTRE : 1

ABSTENTION : 5

Questions diverses

Chaudière de la salle des fêtes :

Monsieur PERROT a soumis l'idée de faire une étude sur le mode de chauffage et d'isolation de la salle des fêtes. Monsieur LENICE propose à Monsieur PERROT de mener cette étude avec l'aide de Messieurs GUILLEMAIN, ROUSSEL et DUMAY.

Terrains BRIOUZE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est désormais le propriétaire des terrains Briouze situés dans la rue des Ecoles, en face de la Croix de Montreuil. Monsieur JEAMMES et Monsieur MAULAUBIER seraient des futurs acquéreurs.

Extension Réseaux Assainissement « La Blanche ».

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur ANNE de l'agence de l'eau concernant le projet de renforcement de la conduite vers le lagunage et l'extension du réseau sur le secteur de « La Blanche » et d'inclure les foyers de Canchy (une convention sera établie avec la mairie de Canchy et de La Cambe, concernant la facturation et la taxe de raccordement, de plus une dérogation sera donnée aux propriétaires de maisons neuves sur Canchy pour le raccordement). Le coût est estimé à 220 000€, l'agence de l'eau subvention à 30% et octroie un prêt à taux 0% de 20% sur 220 000€ soit 44 000€ à taux 0 et 5000€ du fond de réserve parlementaire.

Bénédiction du Calvaire

Monsieur PERROT propose d'envoyer des remerciements aux personnes influentes. Le Conseil Municipal accepte.

Marquage au sol dans la Rue Principale

Le marquage au sol dans la Rue Principale est repoussé à une date ultérieure, car des travaux de fibre optique sont à venir prochainement.

Réunion P'tit Cambais : mardi 13 octobre 2015 à 20h30 à la mairie

Les travaux d'effacement des réseaux dans la Rue des Vignets vont débuter mi-octobre, cela occasionnera quelques nuisances sonores et cela pendant environ 2 mois. Les riverains seront prévenus.

Travaux Parking des Ecoles et du stade

L'appel d'offre est lancé, la clôture des plis aura lieu le MERCREDI 18 NOVEMBRE à 11h00 et ouverture des plis à 14h30 le même jour. Les débuts des travaux auront lieu à partir de mi-février pour une durée de 2 mois environ

Communes nouvelles et fusion Intercom

Une réunion a eu lieu le jeudi 1^{er} octobre réunissant 12 maires des communes environnantes pour discuter d'une éventuelle commune nouvelle.

Concernant la fusion des Intercoms, pour le moment aucune décision n'a encore été prise.

Me JOUAN Cécile informe que l'association ARC EN CIEL va cesser toutes les activités de son association.

M. GUILLEMAIN Yves demande au Conseil Municipal de prendre une décision définitive pour donner la permission à l'UC La Cambe d'utiliser « LA STATION » au retour des entraînements, afin de se changer et de boire une boisson chaude.

Le Conseil Municipal rappelle que « La Station » est une salle à disposition des associations, par conséquent, aucune objection à ce que la salle soit utilisée pour cela.

Me VINCENT demande au Conseil Municipal qui a payé l'électricité fournie aux exposants lors de la foire à tout de La Cambe. Monsieur le Maire répond que l'électricité de « La Station » est à la charge de la commune.

M. ANQUETIL demande au Conseil Municipal qui sera présent samedi matin pour la mise en place du repas des anciens :

Réponse : Me ALIX Mireille

M. GUILLEMAIN Yves

M. ANQUETIL Roland

M. PERROT Yannick

RV 9h30 à la salle des fêtes.

Fin de séance 23h00